



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-04 PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 ET CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE LOT 4 311 528 (ROUTE DE LA RIVIÈRE) DU CADASTRE DU QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite Municipalité,

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directeur général- trésorier de la susdite Municipalité :

QU'UNE dérogation mineure au Règlement de LOTISSEMENT 2006-544 de la municipalité de Bonaventure a été demandée pour le lot 4 311 528 (route de la Rivière) du cadastre du Québec;

QUE la demande de dérogation mineure porte sur l'article 16. EMPRISE de la section I : LES RUES du règlement mentionné;

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser :

- 1° une rue privée d'une largeur d'emprise de 8,64 mètres*

Alors que l'article 16 autorise une largeur d'emprise de rue privée de 12 mètres lorsque le drainage de la rue se fait en surface par des fossés ou par des bandes de percolation

QUE cette demande de dérogation mineure soit soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, **laquelle prendra place le 6 mars 2023 à 19 h au Centre Bonne Aventure** situé au 105 avenue de Grand-Pré pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@villebonaventure.ca , en mentionnant la dérogation mineure numéro 2023-04;

QUE les questions ou les commentaires seront reçus **avant le 6 mars 2023, 12 h;**

QU'UN registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le directeur général-trésorier;

Donné à Bonaventure, ce 2 février 2023

François Bouchard
Directeur général-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**de
l'AVIS PUBLIC
pour**

**CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-04 PORTANT
SUR LE RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 ET CONCERNANT LA
PROPRIÉTÉ PORTANT LE LOT NUMÉRO 4 311 528 (route de la Rivière) DU
CADASTRE DU QUÉBEC.**

Je, soussigné, François Bouchard, certifie sous mon serment d'office
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,
le 2 février 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 2^e JOUR DE FÉVRIER 2023.

François Bouchard
Directeur général-trésorier